

### **ÉLECTION 2025**

SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Candidature soutenue par le SNCS-FSU

## CHARLES BOSVIEUX-ONYEKWELU Section 39 du Comité national de la Centre Norbert Elias (UMR 8562) recherche scientifique - Collège B1

Sociologue, j'ai été recruté au CNRS en 2020, après avoir soutenu ma thèse en 2016 à l'Université Paris-Saclay. Je suis rattaché au Centre Norbert Elias à Marseille et syndiqué au SNTRS-CGT. Mes travaux portent sur la sociologie des élites, la sociologie du travail et des professions ainsi que les études de genre. Inquiet de la précarité qui mutile nos métiers et conscient de ce qui fait la singularité des organismes nationaux de recherche, j'aimerais, si je suis élu, mettre mon expérience (pas si lointaine) d'ancien candidat au service de l'équité du concours et d'une juste évaluation de l'activité des collègues. Par ce travail essentiel à la vie de nos disciplines, je souhaiterais défendre, de manière collégiale, la diversité scientifique, la transparence des décisions ainsi que le respect des règles déontologiques. Attaché à la dimension nationale du CNRS et du service public de la recherche, je trouve important que des laboratoires non parisiens et non franciliens soient représentés au comité.

Les candidatures en section 39 ont été élaborées selon une démarche unitaire fondée sur des valeurs communes. Il s'agit, dans le contexte de crise que connaît l'enseignement supérieur et la recherche publique et alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, de défendre une conception de la recherche scientifique ambitieuse, autonome et équitable.

L'ensemble des domaines scientifiques seront durement touchés par les coupes budgétaires et le projet actuel de désumérisation des laboratoires (dans la continuité de la politique des key-labs). **Notre section sera particulièrement affectée** car la pénurie de postes y est plus grande qu'ailleurs, avec une baisse de près de 30% de nos effectifs de chercheur·es CNRS depuis le début des années 2000. Les déclassements qui l'ont concernée (les derniers datent de 2022 et 2023) témoignent également de la nécessité qu'elle soit défendue, comme doivent l'être plus généralement les prérogatives du Comité national dans l'évaluation scientifique.

C'est pourquoi, à l'occasion de ces élections, nous réaffirmons la **nécessité d'un plan de relance de l'emploi public**, ainsi que la primauté de l'autonomie scientifique face aux pressions politiques et managériales.

#### Nos engagements

Défendre les libertés académiques.

Défendre le CNRS en tant qu'organisme de recherche à l'heure où ses missions sont menacées; défendre les prérogatives du Comité national qui, en tant qu'instance collégiale élue, constitue l'organe le plus légitime pour prendre les décisions qui affectent tous les personnels du CNRS.

Défendre une **évaluation scientifique fondée sur l'examen approfondi** des activités de recherche, qualitatif et attentif à la pluralité des approches et des thématiques, par opposition à une évaluation-sanction, outil du pilotage managérial de la recherche.

Défendre la **souveraineté des jurys d'admissibilité** sur le plan scien-

tifique. Nous demanderons la représentation de toutes les sections au sein du jury d'admission de CNRS-SHS et nous nous opposerons à toute intervention sur les classements qui ne relève pas de motifs à la légitimité manifeste (problème de conflit d'intérêts, respect des équilibres paritaires, etc.).

Nous opposer aux formes de recrutement qui contournent les concours et la sélection par les pair·es telles que les chaires de professeur·e junior.

Défendre une politique d'emploi scientifique ambitieuse et inclusive sur l'ensemble du territoire.

Défendre **l'égalité professionnelle**, contre toutes les formes de discrimination (handicap, genre, origine,

etc.) et à tous les moments de la carrière (recrutement, promotion, évaluation) ; défendre une augmentation du nombre de postes et une amélioration des carrières et des recrutements et nous opposer au développement de primes individuelles.

Ne pas demander de promotion au cours du mandat et ne pas agir en tant que représentant es d'un laboratoire ou d'un champ de recherche.

Favoriser des espaces de discussion et de retours d'informations entre les élu·es et la communauté scientifique (comité de liaison intersyndical, comptes rendus de section).

### LE SNCS-FSU SOUTIENT AUSSI

dans le collège B1 de la section 39

ARIANE AMADO, CRJ SIMENG WANG, CERMES3



# Profession de foi des candidat·es SNTRS-CGT aux élections du CoNRS 2025

METTRE EN ŒUVRE UNE ÉVALUATION SUR DES **COLLÉGIALES BASES** ET DES CRITÈRES SCIENTIFIQUES. L'évaluation par les paires est un des principaux atouts du statut de chercheur·e. Or elle est constamment menacée par les indicateurs de performance qui exacerbent la notion d'excellence et tendent à effacer la personne derrière son h-Index ou sous l'accumulation de contrats. Les élu·es CGT, pour contrer les dérives d'une évaluation-sanction, jouent un rôle important de protection des agent·es. Nous montrerons la plus grande vigilance lorsque des avis défavorables seront discutés, notamment lors des propositions d'avis d'insuffisance professionnelle, qui ouvrent la voie au licenciement des collègues et ne devraient être émis qu'en dernière extrémité, après examen très approfondi. Nous revendiquons une refonte complète du dispositif de Suivi Post-Évaluation (SPE) déclenché par les services RH, qui ne devrait intervenir qu'à la demande et sous le contrôle des sections.

DÉFENDRE LE RECRUTEMENT SUR DES POSTES STATUTAIRES AU PLUS PRÈS DE LA THÈSE. Nous nous battons pour la titularisation des chercheur·es précaires en contrat depuis plusieurs années, sous l'égide du Comité national et, en section, nous faisons valoir la reprise intégrale de l'ancienneté au moment de la titularisation, par la prise en compte de toutes les années antérieures de recherche. C'est aussi pour défendre les postes statutaires que nous continuerons de refuser de participer classements des concours de chaires junior qui captent les ressources et dont la précarité permet de faire pression sur les lauréat·es. Nous serons en outre en alerte pour que le fléchage thématique et/ou géographique demeure exceptionnel; il est ainsi inacceptable que l'attribution des postes de chargé·es de recherche soit prioritairement accordée aux nouvelles structures issues de la politique de site. DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT **CARRIÈRES.** Nous sommes opposé·es au système des primes individualisées qui servent d'outil management pour mettre en concurrence les personnels les uns contre les autres, orienter l'activité scientifique tout en étant largement insuffisantes pour compenser la diminution des salaires due au gel du point d'indice dans un contexte d'inflation. C'est pourquoi nous revendiquons que la composante C3

du Ripec soit intégrée à la composante C1 (touchée par tous les chercheurs et chercheuses). Par ailleurs, nous prônons la revalorisation des carrières, le doublement des promotions CR-DR et la fusion DR2-DR1 en un seul grade.

#### PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE.

L'égalité entre hommes et femmes sera un moteur de notre engagement et nous serons attentives à contrer les biais de genre au moment des recrutements ainsi que le plafond de verre qui bloque insidieusement les femmes lors des promotions. Nous combattrons de même, à ces deux moments-clés de la carrière, toutes les discriminations – en raison du lieu de formation ou d'exercice du métier, de l'orientation sexuelle, du nom, de la couleur de la peau, etc. Nous faciliterons enfin de manière inconditionnelle l'évolution de carrière de tout·e agent·e en situation de handicap et participerons à sécuriser les parcours professionnels avec bénéfice de l'obligation d'embauche (BOE) - en intégrant dans les jurys un e référent e handicap afin de sensibiliser et former les membres de jurys à la « compensation du handicap » pour les concours réservés BOE comme à la voie classique.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES UNITÉS DE RECHERCHE. Nous luttons pour le retour effectif de l'évaluation des laboratoires aux sections du Comité national, la suppression du Hcéres, et nous ferons en sorte, une fois élu·es, de défendre cette prérogative essentielle. Nous nous attacherons dès lors à résister, en section, aux menaces exercées à l'encontre des UMR et de leurs ressources – comme nous l'avons fait récemment à l'encontre de la création du label « Keylab » et de coupes budgétaires scandaleuses. La participation aux sections du CoNRS et, dès lors aussi, à la C3N est une façon de faire vivre le débat démocratique sur la politique scientifique de l'établissement, en son sein, au plus près de l'activité des agent·es.

DÉFENDRE LES LIBERTÉS ACADÉMIQUES ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION. Nos objets et nos résultats de recherche sont susceptibles de ne pas satisfaire les intérêts politiques de court terme ni les intérêts du patronat. C'est pourquoi nos libertés de recherche et d'expression sont régulièrement menacées. Le CoNRS se doit de garantir ces libertés et de refuser toute instrumentalisation de son évaluation scientifique à des fins de censure, de pression et de répression politiques.